

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 4 JUILLET 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 11
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 30 juin 2025.

Date de publication : 11 juillet 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Bernard COTTIN, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Loïc COLTEL, Benoît MEILHAC, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Sophie DUMONTEL, Corinne MERLIN, et Marie-France AULAS.

Excusé(es) : M. Jean-André GUILLERMIN a donné procuration à M. Robert LUQUET, M. Jacques PEREIRA a donné procuration à M. Bernard COTTIN, Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à M. Dominique JOBARD, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Loïc COLTEL Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, M. Willy BONFY, M. Fabrice THERVILLE, Mme Sonia BLONDEAU.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie-France AULAS.

Objet : 2025/0407/047 – *Marché pour l'achat d'un camion pour les services techniques.*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;
Vu le code de la commande publique ;

Monsieur le Maire rappelle la procédure de consultation lancée le 4 juin 2025 sur la plateforme Klekoon. Il indique que deux offres ont été réceptionnées, puis il donne la lecture des offres en application des critères de choix (Prix 40%, valeur technique 35%, service après-vente/garantie 15%, délai de livraison 10%), et propose de retenir l'entreprise « CARROSSERIE LAPALUS » pour un montant de 82 930 € HT soit 99 516 € TTC.

Après discussion, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire :

- à retenir l'entreprise « Carrosserie Lapalus » ;
- à signer et à notifier le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération ;
- rappelle que les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2025.

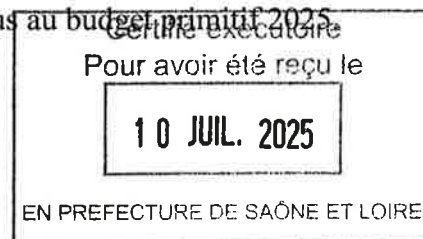
Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 10 juillet 2025,
Le Maire, Robert LUQUET